# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 MARS 2022

Le 29 mars 2022 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de **LES VILLETTES** s'est réuni à la Mairie, 19 C Place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur TREVEYS Marc, Maire.

VACHER Thierry est désigné secrétaire de séance.

Étaient présents: TREVEYS Marc, BARDEL Denis, PICHON Cécile, VACHER Thierry, SABOT Christine, SABATIER Denise, POLICARD Sylviane, GERENTON Sébastien, COLOMBET Serge, BILLON Gilbert, CHEVALIER Isabelle, DUCHAMP Angelo, GRANGER Clara.

<u>Étaient absents et excusés</u>: BONNISSOL Fabien donne pouvoir à GERENTON Sébastien, MOURIER Claire donne pouvoir à PICHON Cécile.

# 1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 :

Les Résultats Budgétaires de l'exercice 2021 concernant les comptes de gestion des Budgets Commune, Adduction Eau potable et Assainissement sont présentés au Conseil Municipal. Ils sont approuvés à l'unanimité.

## 2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 :

Les comptes administratifs concernant les Budgets Commune – Adduction Eau Potable et Assainissement ont été présentés à l'ensemble du Conseil Municipal.

- Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 162 622.23 € pour le Budget Commune de la façon suivante : 71 708.53 € en excédent de fonctionnement et 90 913.70 € en investissement.
- Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 17 462.10 €
  pour le budget Adduction Eau Potable de la façon suivante : 5 302.34 € en excédent de
  fonctionnement et 12 159.76 € en investissement.
- Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 33 358.70 €
  pour le budget Assainissement de la façon suivante : 25 086.07 € en excédent de
  fonctionnement et 8 272.63 € en investissement.

Le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs et les affectations des résultats.

# 3. <u>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022.</u> Concernant les taux d'imposition, les taux suivants ont été votés :

	TAUX 2018	TAUX 2019	TAUX 2020	TAUX 2021	Proposition TAUX 2022
Taxe d'habitation	9.75 %	9.75 %	9.75 %	XXXXXXX	XXXXXX
Taxe foncier bâti	10.79 %	11.09 %	11.09 %	32.99 % *	32.99 %
Taxe foncier non-bâti	66.26 %	66.26 %	66.26 %	66.26 %	66.26 %

<sup>\*</sup> En raison de la suppression de la Taxe d'habitation, les communes récupèrent la partie départementale de la Taxe foncière sur le bâti, ce taux étant de 21.90 %, il s'ajoute au taux de la commune de 11.09 %, ce qui correspond à un taux de 32.99 %.

# 4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS.

Les différents Budgets ont été présentés aux membres du Conseil.

Le Budget **COMMUNE** se présente de la façon suivante :

## Investissement.

• Dépenses / Recettes : 550 475.06 €

## Fonctionnement.

• Dépenses / Recettes : 1 015 634.89 €

Le Budget ADDUCTION EAU POTABLE se présente de la façon suivante :

## Investissement.

• Dépenses / Recettes : 152 500 €

### Fonctionnement.

• Dépenses / Recettes :139 000 €

Le Budget **ASSAINISSEMENT** se présente de la façon suivante :

#### Investissement.

• Dépenses / Recettes : 104 800 €

### Fonctionnement.

• Dépenses / Recettes :111250 €

## 5. LOCATION GARAGE BATIMENT MAIRIE.

La municipalité expose son projet de réhabilitation du bâtiment Mairie (prévision 2023) et de ce fait la résiliation du bail du logement actuellement loué.

Les locataires présents à ce jour dans le logement ont fait des démarches de recherche pour louer un nouveau logement et souhaitent déménager aux alentours de juin. Ils demandent après leur départ de poursuivre la location du garage, ils précisent qu'ils n'ont pas besoin de compteur électrique pour cette location.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à la location individuelle du garage sans électricité au prix de 50 €/mois.

## 6. CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS.

Monsieur Le Maire expose le projet de création d'un terrain multisports vers le chalet du Foot en présentant les divers devis reçus d'un part pour le terrain multisport et d'autre part pour la plateforme enrobée sur laquelle sera installé le terrain.

Le Choix des membres du Conseil municipal s'est porté sur les devis suivants :

- Entreprise « Partenaire Equipement » pour le terrain multisport
- Entreprise « IDVIA » pour la création de la plateforme enrobée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à déposer les demandes de subventions dont ce projet pourrait bénéficier.

## 7. ECOLE PRIVEE: FINANCEMENT CLASSE DECOUVERTE.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de financement, concernant une classe découverte au mois de juillet a été faite par l'école Privée St-Louis.

Elle concerne 41 enfants pour un séjour d'une durée de 4 jours.

Un plan de financement a été établi. La Municipalité aiderait chaque élève à hauteur de 30 € pour la durée du séjour.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable pour octroyer cette aide à l'école.

# 8. **QUESTIONS DIVERSES**

# CREATION D'UNE AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Le Département de la Haute-Loire a créé en 2017 inGé43 afin d'aider les collectivités en fournissant une aide technique et administrative pour la réalisation de leurs projets.

La capacité à agir de inGé43 est cependant limitée, aussi le Département, avec le soutien de l'AMF43, a décidé de faire évoluer ingé43 sous forme d'une Agence Technique Départementale (ATD).

Le principe de création a été validé le 20 décembre dernier avec la dénomination suivante envisagée : Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire. L'AMF et le Département invitent les communes à faire part de leurs observations.

# NOUVEAU C.M.E. (Conseil Municipal Enfants)

Le vendredi 04 février ont eu lieu les élections Municipales Enfants.

Ont été élus : Mathéïs BRUN – Sacha GARZINO – Apolline JAOUEN- -MIZZON –
Mahé ROMEYER – Tiphanie DEFOURS – Pierre HIVERT – Inès FAURE – Tyron
DEVILLE et Agathe CHOVET.

Le nouveau Conseil s'est installé le Vendredi 11 Mars.

# • EXTENCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

Au vu de l'augmentation des coûts de l'Energie, la municipalité envisage d'étendre l'extinction de l'éclairage public, déjà mis en place dans certains secteurs, à l'ensemble de la Commune de 23h00 à 4h00.

<u>DEPARTEMENTALE 47 / Z.A. LE ROUSSET : AMENAGEMENT DE VOIRIE</u>
 A la demande de l'entreprise Roger Martin Moulin et compte tenu de la dangerosité du carrefour situé à la Z.A. du Rousset, Monsieur Le Maire envisage une réflexion avec les Services du Département de la Haute-Loire pour l'aménagement d'un carrefour plus sécurisé.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H15.